

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
Regu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/104

Thème : DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC 8

Objet : SPL Eau Services
Haute Durance :
Approbation rapport
d'activités 2017.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 21

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc .

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à JIMENEZ Claude;
GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
DJEFFAL Mohamed donne pouvoir à PROREL Alain;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Gérard FROMM

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2015.11.04/191 du 4 novembre 2015, il a été décidé de l'approbation des statuts de la société publique locale (SPL) « Eau Services Haute Durance » (ESHD), de la participation de la commune au capital de cette société et de la désignation des représentants de la commune dans les organes de gouvernance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2015.12.16/220 du 16 décembre 2015, il a été approuvé le changement de mode de gestion du service public de l'eau en décidant la liquidation de la régie briançonnaise de l'eau autonome (RBEA) au 31 décembre 2015 en transférant la gestion à la SPL Eau Services Haute Durance » ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2016.09.28/161 du 28 septembre 2016, il a été approuvé l'inventaire des biens mis à disposition du délégataire, la SPL « Eau services haute Durance » ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2016.06.22/092 du 22 juin 2016, il a été approuvé la construction d'une microcentrale pour exploiter l'énergie hydraulique du torrent du captage de l'Addoux par la SPL Eau Services Haute Durance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2016.09.28/162 du 28 septembre 2016, il a été approuvé la désignation des représentants de la ville pour siéger au sein du comité d'orientation stratégique de la SPL Eau Services Haute Durance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2017.03.15/050 du 15 mars 2017, il a été approuvé le principe de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation de la microcentrale de l'Addoux à la SPL Eau Services Haute Durance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2017.04.26/090 du 26 avril 2017, il a été décidé de l'approbation de la modification des statuts et l'augmentation du capital de la SPL Eau Services Haute Durance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2017.11.08/191 du 11 novembre 2017, il a été décidé de l'approbation des nouveaux statuts et l'augmentation du capital de la SPL Eau Services Haute Durance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2018.05.16/093 du 16 mai 2018, il a été approuvé la cession de la parcelle AV 302 au profit de la SPL Eau Services Haute Durance ;

Par délibération du conseil municipal n° DEL 2018.05.16/095 du 16 mai 2018, il a été approuvé la rétrocession des actes de propriété appartenant à la commune au profit de la SPL Eau Services Haute Durance ;

Cette société, opérationnelle pour ses activités au 1^{er} janvier 2016, a comme objet l'exploitation et la gestion du service public de l'eau potable, notamment sa production et sa distribution, ainsi que toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet. En 2017 elle a vu l'augmentation de son capital suite à l'entrée la communauté de communes du Briançonnais et de la commune de Névache.

Le réseau d'eau sur Briançon représente 78 651 mètres de réseau, 5 captages, 5 stations de traitement de l'eau, 12 réservoirs d'eau potable soit une réserve de 6 870 m³.

Pour 2017, le délégataire expose les éléments suivants :

- 1 957 391, 63 € HT ont été alloués aux investissements ;
- Création d'une liaison entre le hameau du Chabas et celui de Pramorel ;

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
Reçu le 12/07/2018

- Lancement des études sur le projet de création d'une nouvelle canalisation d'alimentation principale de Briançon ;
- Renforcement du réseau d'eau potable dans la ZAC « Cœur de ville » ;
- Travaux de renouvellement et renforcement du réseau sur les secteurs de Saint Blaise et de Mas de Blais ;
- Renforcement des visites de contrôle de chantier ;
- Acquisition d'un camion poids lourd et d'une mini pelle de chantier ;
- Lancement de l'étude sur l'alimentation du Fort des têtes ;
- Lancement de l'étude pour le turbinage au fil de l'eau sur le réseau de Briançon ;

Malgré une très légère hausse du nombre d'abonnés, + 0,1 % (8104 en 2017 contre 8022 en 2016) on constate une nette diminution de la quantité d'eau distribuée, -12,14 % par rapport à 2016 (1 376 476 m³ en 2017 contre 1 566 728 en 2016).

À noter que le rendement des réseaux d'eau potable est passé de 83% en 2016 à 85% en 2017. Sur les 126 contrôles réalisées en 2017 par l'ARS des Hautes-Alpes seulement 7 se sont révélées non conformes (taux de sulfate), soit un taux de conformité de 94,4 %

Enfin, la SPL a reconduit en 2017, le fond de solidarité eau. En intervenant ainsi en amont des difficultés de paiement, l'objectif est d'éviter l'accumulation des impayés. Une convention a été signée avec le CCAS qui délivre, après instruction des dossiers, des « chèques-eau solidarité ».

Pour l'année 2017, 9 925,00 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

La commission consultative des services publics locaux réunie le 21 juin 2018 a émis un avis favorable.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'exercice 2017.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **12 JUL. 2018**

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
Regu le 12/07/2018

Blank lined area for text entry.

AR PREFECTURE

005-210540227-20180704-20180704104E-DE
Département des Hautes-Alpes
Reçu le 12/07/2018
Commune de Briançon



**Société Publique Locale
« Eau Services Haute Durance »**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
CONTRAT CONCESSIF LIÉ AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE ET A SON EXPLOITATION**



RAPPORT D'ACTIVITÉ – 2017

Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance »
Société Anonyme à Capitaux Publics
Au capital de 67 399,20 euros
Siège social : 27 Route des Maisons Blanches
RCS GAP n °818 085 920

Mesdames, Messieurs, chers élus de la commune de Briançon, chers membres de la CCSPL,

« Eau Services Haute Durance » est entrée dans sa troisième année d'activité. Depuis sa constitution E.S.H.D. a eu comme priorité absolue de garantir la bonne gestion ainsi que le développement du service public de l'eau potable qui lui a été confié par la commune de Briançon via un contrat concessif signé le 16 décembre 2015.

Ce contrat concessif est atypique à bien des égards puisque la commune de Briançon en plus d'être l'autorité délégante du service public de l'eau potable, est également actionnaire majoritaire du délégataire, la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance ». Pour rappel la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 a créé les Sociétés Publiques Locales. Ces dernières forment, avec les sociétés d'économie mixte, les entreprises publiques locales. Il s'agit de structures de type sociétés anonymes régies à la fois par le code de commerce et par le code général des collectivités territoriales. La particularité des Sociétés Publiques Locales est que leur actionariat est intégralement public et que les collectivités territoriales actionnaires peuvent passer des contrats « in house » sans mise en concurrence, à condition que la collectivité exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses services sur la société publique locale. Le critère du contrôle analogue est rempli lorsqu'il y a une participation suffisante au capital social de la S.P.L. et que l'essentiel de l'activité de la S.P.L. est réalisé pour le compte des actionnaires. Se faisant l'autorité délégante participe au contrôle de la gestion de E.S.H.D. par sa présence au Conseil d'Administration de E.S.H.D. qui se réunit au moins une fois par trimestre.

La première année d'exercice de la compétence eau avait fait l'objet d'un rapport du délégataire tardif en raison de la mise en place de la structure. Cette année 2016 s'était conclue par une validation des comptes annuels par notre commissaire aux comptes qui avait précisé dans son rapport que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le présent rapport d'activité, pour l'année 2017, a pour objectif de vous présenter et de vous permettre d'apprécier la bonne gestion et la bonne exécution de la mission de service public qui nous a été confié. Nous espérons, par nos informations exposées ci après, de vous convaincre d'émettre un avis favorable sur la gestion 2017 du service public de l'eau potable.

Le Directeur Général,

René MERLE

I – RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA SPL E.S.H.D.**I.1 Une société anonyme à Conseil d'Administration**

Conformément à l'article L.225-17 du Code de Commerce, « la société anonyme est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les statuts fixent le nombre maximum des membres du conseil, qui ne peut dépasser dix-huit ». Au cours de l'année 2017 le Conseil d'Administration de la S.P.L. « E.S.H.D. » était composé de quinze (15) administrateurs, tous élus d'une commune ou d'un établissement public actionnaire de E.S.H.D.

Monsieur **Gérard FROMM**, *Administrateur de la commune de Briançon, Président du Conseil d'Administration*

Monsieur **Sébastien FINE**, *Administrateur de la commune de Villard Saint Pancrace, 1^{er} Vice-Président*

Monsieur **Maurice DUFOUR**, *Administrateur de la commune de Briançon, 2nd Vice-Président*

Monsieur **Yvon AIGUIER**, *Administrateur de la commune de Briançon*

Monsieur **Roger BLANC**, *Administrateur de la commune de Névache*

Monsieur **Marc BREUIL**, *Administrateur de la commune de Briançon*

Monsieur **Michel CAMUS**, *Administrateur de la commune de Puy Saint André*

Monsieur **Marcel CIUPPA**, *Administrateur de la commune de Briançon*

Monsieur **Romain GRYZKA**, *Administrateur de la commune de Briançon*

Monsieur **Roger GUGLIEMETTI**, *Administrateur de la commune du Monétier-les-Bains*

Monsieur **Jean-Pierre MASSON**, *Administrateur de la commune de Villard Saint Pancrace*

Monsieur **Thibault MILLET**, *Administrateur de la Commune de Briançon*

Madame **Renée PETELET**, *Administratrice de la commune de Briançon*

Madame **Aurélié POYAU**, *Administratrice de la commune de Briançon*

Monsieur **Jean-Pierre SEVREZ**, *Administrateur de la Communauté de Communes du Briançonnais*

**Composition du Conseil d'Administration**

Commune de Briançon
69,44% du capital – 9 Administrateurs

Commune de Villard Saint Pancrace
8,33% du capital – 2 Administrateurs

Commune du Monétier les Bains
8,33% du capital – 1 administrateur

Commune de Puy Saint André
4,17% du capital – 1 administrateur

Commune de Névache
4,17% du capital – 1 administrateur

Communauté de commune du Briançonnais
5,56% du capital – 1 administrateur



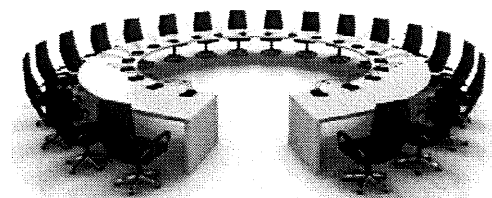
Monsieur Gérard FROMM, Président de la SPL « E.S.H.D. »



Monsieur Sébastien FINE, 1^{er} Vice-Président de la SPL « E.S.H.D. »



Monsieur Maurice DUFOUR, 2^{ème} Vice-Président de la SPL « E.S.H.D. »

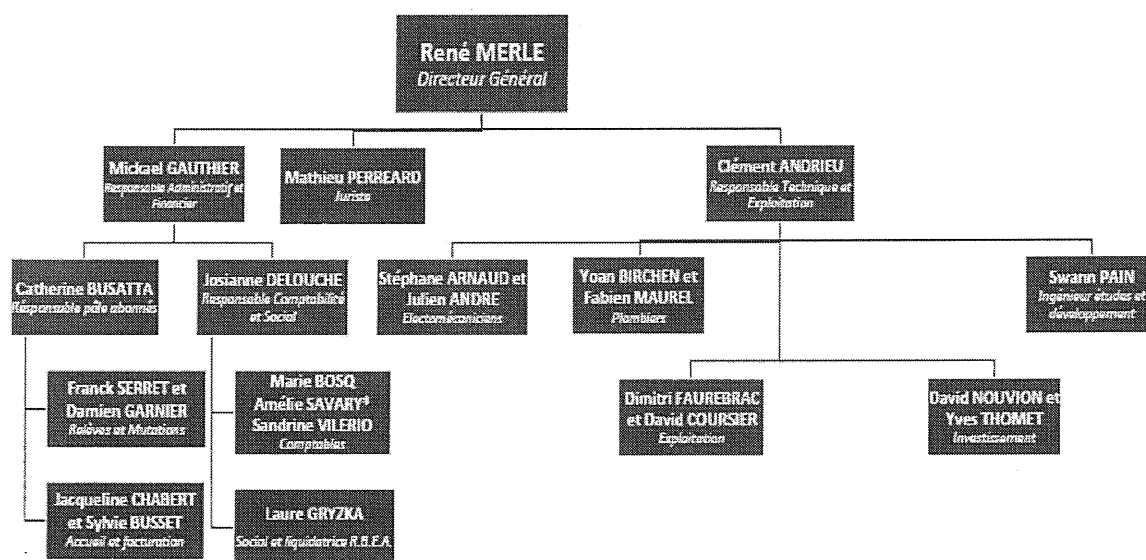


I.2 Une société structurée en différents pôles

Depuis, le début du contrat concessif, E.S.H.D. a connu un accroissement important de sa taille, notamment afin de répondre aux exigences techniques, financières et administratives liées au contrat concessif. Ainsi E.S.H.D. comptait 23 salariés sur l'année 2016. Ces salariés étaient répartis entre trois pôles un pôle direction, un pôle administratif et un pôle technique. Pour rappel, E.S.H.D. comptait 17 salariés à temps complet en 2016.



ORGANIGRAMME DE EAU SERVICES HAUTE DURANCE



*Agent comptable en congé maternité

23 salariés à temps complet

Version du 30 Novembre 2017

I.3 Evolution du capital social

Au cours de l'année 2017, E.S.H.D. a enregistré deux entrées à son capital social. Le 9 mars 2017 la C.C.B. est devenu actionnaire minoritaire de E.S.H.D. Le 28 septembre 2017, la commune de Névache est devenue actionnaire minoritaire. Ces entrées se sont accompagnées d'une prime d'émission afin de renforcer le capital social de la structure. En conséquent, le capital social de E.S.H.D. est passé de 37 000 € en 2016 à 67 399,20 € en 2017 répartis en 144 actions.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital en %	Nombre d'administrateurs
Commune de Briançon	100	69,44	9
C.C.B.	8	5,56	1
Groupement n°1 (communes entre 1001 et 8000 habitants)	24	16,67	3
La Salle-les-Alpes		0,00	
Le Monétier-les-Bains	12	8,33	1
Saint-Chaffrey	0	0,00	0
Villard-Saint-Pancrace	12	8,33	2
Groupement n°2 (communes entre 501 et 1000 habitants)	0	0,00	0
La Grave		0,00	
Montgenèvre		0,00	
Puy-Saint-Pierre		0,00	
Val-des-Prés		0,00	
Groupement n°3 (communes entre 1 et 500 habitants)	12	8,33	2
Cervièrès		0,00	
Puy-Saint-André	6	4,17	1
Névache	6	4,17	1
Villar d'Arène		0,00	
TOTAL	144	100,00	15

Situation détaillée au 31 décembre 2016

I.4 Réunion mensuelle de pilotage avec l'autorité délégante

Chaque mois, la direction de E.S.H.D. et les chefs de service de la commune de Briançon se réunissent afin de connaître et de contrôler la gestion quotidienne de l'exécution du contrat concessif. Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancée des projets, faire remonter les différents événements et proposer des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées.

II PRESENTATION GENERALE DE L'ANNÉE 2017**I.1 Programme travaux de l'année 2017**

Conformément à son Plan Prévisionnel d'Investissement, E.S.H.D., a validé son programme de travaux pour l'année 2017 lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 07 décembre 2016. Le programme des travaux arrêté est le suivant :

- Création d'un réservoir d'eau potable de 300m³ au hameau de Pramorel
- Création d'un réservoir d'eau potable de 300m³ au hameau du Chabas
- Renouvellement de la canalisation d'eau potable et de l'unité de traitement U.V. du hameau de Pramorel
- Renforcement du réseau d'eau potable dans la ZAC « Cœur de Ville »
- Renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fortville
- Renouvellement de la canalisation d'eau potable au hameau du Fontenil (endroit)
- Rénovation du réservoir du Fontenil
- Extension des locaux de E.S.H.D.

Pour rappel, le **montant total des travaux prévus était de 2 530 000 €** (dont 60 000 € sur le dossier d'économie d'eau et 130 000 € pour les compteurs d'eau potable).

Sur l'ensemble de ces huit (8) travaux inscrits dans le programme de E.S.H.D. cinq (5) ont fait l'objet d'un marché public et deux (3) ont fait l'objet d'une réalisation directe par les équipes de E.S.H.D.

La procédure d'attribution des marchés publics s'est déroulée conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. L'ensemble des pièces contractuelles, ainsi que l'AAPC, le PV d'ouverture des plis, les RAO avant et après négociation ainsi que l'avis d'attribution sont disponibles à la consultation par les administrateurs de la SPL « E.S.H.D. ».

Nom du Marché	Entreprise attributaire	Montant en € H.T.
Construction de réservoirs (Lot n°1 – Canalisations)	ALLAMANNO	148 968,51 €
Construction de réservoirs (Lot n°2 – Réservoirs)	ALLAMANNO	503 962,63 €
Réseau AEP Hameau du Fontenil	Charles Queyras T.P.	122 272,95 €
Réseau AEP Cœur de Ville	Groupement OLIVE T.P. et S.A.S. ALLAMANNO	692 842, 80 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°1 – Démolition et Gros Œuvre)	OLIVE T.P.	326 418,80 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°2 – Charpente métalliques)	MASSE	140 205,50 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°3 – Etanchéité)	PIC FRERES	26 353,00 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°4 – Bardages bois)	BOULOT	121 149,96 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°5 – Menuiserie et Aluminium)	MASSE	58 261,00 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°6 – Menuiserie)	MENUISERIE DE LA TOUR	26 485,22 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°7 – Cloisons et Doublages)	AC - TEC	55 254,00 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°8 - Carrelages)	CAVEGLIA-MARCHETTO	41 000,00 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°9 – Peinture)	SPINELLI	13 810,50 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°10 – Plomberie)	LAVIGNA	110 000,00 €
Extension et Réhabilitation des Locaux de E.S.H.D (Lot n°11 – Electricité)	CIMELEC	83 064,26 €
Démolition et reconstruction des Box de stockage et stationnement	OLIVE T.P.	33 000,00 €

Entreprises attributaires ainsi que les montants pour chaque lot des différents marchés publics

II.2 PRINCIPAUX EVENEMENTS SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE

Impossibilité de construire un réservoir au hameau de Pramorel. Les services de la préfecture ont exprimé leur opposition à la construction du reversoir du hameau de Pramorel au motif que celui-ci est situé sur une parcelle de terrain se trouvant en forêt protégée. E.S.H.D. a présenté plusieurs solutions afin d'obtenir une dérogation (changement de lieu du réservoir, défrichage puis replantation des arbres, lettre d'information sur la sécurité incendie au préfet). Les services de la préfecture ont maintenu leur opposition au projet.

Création d'une liaison entre le hameau du Chabas et celui de Pramorel. Afin d'assurer la continuité du service public auprès des abonnés du secteur de Pramorel, E.S.H.D. a décidé de remplacer la construction du réservoir par une liaison de près de 1 800 mètres de P.E.H.D. entre les deux hameaux. Cette liaison n'a pas constitué un surcoût pour le service de l'eau de Briançon. En effet, le réservoir de Pramorel était inscrit en tranche conditionnelle. D'un commun accord avec l'entreprise attributaire il a été décidé de modifier l'objet de cette tranche conditionnelle et de réaliser une liaison entre les deux hameaux pour le même montant. Ainsi E.S.H.D. s'assurera de maintenir la continuité de service dans le secteur du hameau de Pramorel.

Lancement des études sur le projet de création d'une nouvelle canalisation d'alimentation principale de Briançon. E.S.H.D. a pour projet de remplacer la conduite principale d'eau potable de la commune de Briançon. Pour rappel la canalisation actuelle part de la source de la Draye située sur la commune de Val des Prés pour rejoindre Briançon par le « Champs de mars ». La canalisation est fonte et mesure 400 millimètres de diamètre. La canalisation actuelle est quasi-centenaire. E.S.H.D. ambitionne de remplacer cette canalisation actuelle par une nouvelle canalisation de 500 millimètres de diamètre. La complexité de l'opération nécessite de réaliser une étude sur la faisabilité technique du projet puis une DUP.

Renforcement du réseau d'eau potable dans la ZAC « Cœur de Ville ». E.S.H.D. s'est impliqué dans le projet de la ZAC « Cœur de Ville » et à procéder à un renforcement complet du réseau d'eau dans la ZAC « Cœur de Ville » ainsi que dans sa proximité immédiate. Ces opérations ont eu un coût important comme indiqué dans le marché public rattaché à cette opération. Afin de réduire au maximum le coût de cette opération, qui n'avait pas été inscrite au moment de la signature du contrat concessif, une prise en charge partielle des coûts a été supporté par l'AREA PACA, promoteur exclusif de la ZAC « Cœur de Ville ». Une convention de répartition des coûts a été signé avec AREA PACA. Cette convention prévoit une prise en charge à hauteur de 250 000 € H.T. des coûts pour E.S.H.D. du renforcement du réseau d'eau potable dans la ZAC « Cœur de Ville ». La convention a été signé en décembre 2017 entre l'AREA PACA, E.S.H.D. et la commune de Briançon.

Travaux de renouvellement et renforcement du réseau sur les secteurs de Saint Blaise et de Mas de Blais. Les équipes de E.S.H.D. réalise les travaux d'entretien du réseau dans les secteurs de Saint Blaise et de Mas de Blais. Les travaux à Mas de blés ont été réalisé en intégralité pendant l'année 2017. Les travaux à Saint Blaise ont été divisé en deux tranches. Seule la tranche n°1 a été réalisé en 2017. Les travaux ont dû être interrompus en juillet en raison du passage du tour de France.

Renforcement des visites de contrôle de chantier. E.S.H.D. a renforcé ses contrôles et visites de chantiers sur lesquels ses agents interviennent. L'objectif de ce renforcement est de recenser les

différents risques auxquels sont exposés ses équipes afin d'alimenter le document unique de prévention des risques. Ce document doit permettre d'être un outil venant réduire au maximum les risques d'accidents, constituer un outil de management des équipes et une aide à la décision lorsque les risques sont importants. Depuis 2016 E.S.H.D. est attentif à la bonne protection de ses salariés.

Acquisition d'un camion poids lourd et d'une mini-pelle de chantier. E.S.H.D. a renforcé sa flotte de véhicule et engins de chantiers par l'acquisition d'un camion poids lourds de 16 tonnes et d'une mini-pelle de chantier de 5 tonnes.

Lancement de l'étude sur l'alimentation du « Fort des têtes ». E.S.H.D. a lancé l'étude pour l'alimentation en eau potable du « Fort des têtes » dans le cadre du projet d'aménagement urbain et touristique de ce fort classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Lancement de l'étude pour le « turbinage au fil de l'eau » sur réseau de Briançon. E.S.H.D. a lancé une étude sur le turbinage au fil de l'eau afin de réaliser une production hydroélectrique directement sur les canalisations. L'objectif est de remplacer des ouvrages de type brise charge, fréquents dans les zones de montagnes par des turbines afin de réduire la pression et récupérer l'énergie perdue pour la transformer en énergie verte.

III PATRIMOINE DU SERVICE DE L'EAU DE BRIANCON

III.1 Présentation du réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Briançon est constitué de 78 651 mètres de réseau. Seul 29 316 mètres de réseau ont plus de trente ans. Le réseau récent (moins de 30 ans) représente 18 378 mètres de réseau. Le réseau neuf (moins de 5 ans) représente 30 830 mètres de réseau. Le réseau est constitué à 97% de fonte. Seulement 2 294 mètres de réseau sont en PE diamètre 125 mm. Le diamètre des canalisations est très varié. Le plus petit diamètre est de 60 mm et le plus gros diamètre est de 400 mm.

Réseau neuf (moins de cinq ans)	Réseau récent (entre 6 et 30 ans)	Réseau ancien (plus de 30 ans)	Total
30 830 m/l	18 378 m/l	29 441 m/l	78 651 m/l
39,19%	23,36%	37,43%	100%
+ 11,29 points	+1,57 points	-12,88 points	+500 m/l

Détail du réseau et évolution depuis l'année 2016

L'année 2017 est marquée par le basculement du réseau qui est dorénavant majoritairement neuf. A titre indicatif au 31 décembre 2015, le réseau était majoritairement ancien avec 50,31% du réseau ancien. Ce basculement, en l'espace de deux années démontre le travail et l'investissement de E.S.H.D. tant sur le plan humain que financier.

III.2 Présentation des ouvrages

Les captages sont les ouvrages affectés au prélèvement de l'eau potable par l'exploitant du réseau d'eau potable. Le captage peut être en surface ou en sous-sol. La commune de Briançon bénéficie de cinq (5) captages. En raison de l'ancienneté de certains captages, les arrêtés préfectoraux indiqués sont ceux des dernières mises en conformité.

La Draye	Le Chabas	Le Fontenil	Pramorel	Addoux
1992	2011	2011	2007	2007
Réseau Briançon	Réseau du Chabas	Réseau de Fontenil	Réseau Pramorel	Réseau Briançon

Tableau des différentes sources alimentant leurs parties respectives du réseau

Les réservoirs d'eau potable sont des ouvrages destinés à stocker et traiter l'eau potable avant sa distribution. Ils permettent de bénéficier d'une réserve d'eau en cas de rupture de canalisation. Les réservoirs peuvent également être utilisés dans le cadre de la défense incendie, mais une capacité de 120m² est requise. La Commune de Briançon bénéficie de douze (12) réservoirs. La capacité de stockage et l'année de mise en service des réservoirs varient énormément. Il est important de préciser que les plus anciens réservoirs sont en cours de remplacement. L'intégralité des réservoirs de la commune de Briançon bénéficie d'une alimentation électrique neuve, d'un système de télésurveillance ainsi que d'une alarme anti-intrusion. La capacité totale de réserve en eau potable de la commune de Briançon s'élève à 6870 m³. Le tableau suivant présente l'ensemble des réservoirs du service de l'eau potable de Briançon. La capacité totale en eau s'obtient en additionnant la capacité en eau potable et la capacité en défense incendie.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
 Département des Hautes-Alpes
 Regu le 18/07/2018
 Commune de Briançon

Nom du réservoir	Capacité eau potable	Capacité défense incendie	Capacité totale	Etat général
Addoux	640 m ³	160 m ³	800 m ³	Rénové
Pont de Cervières	640 m ³	160 m ³	800 m ³	Entièrement rénové
Chabas	180 m ³	120 m ³	300 m ³	Reconstruit neuf
Fontchrienne 1	150 m ³	0 m ³	150 m ³	Ancien
Fontchrienne 2	500 m ³	0 m ³	500 m ³	Neuf
Fontenil Envers	60 m ³	0 m ³	60 m ³	Rénové
Fontenil Grands fonds	310 m ³	90 m ³	400 m ³	Rénové
Les Airelles	800 m ³	200 m ³	1 000 m ³	Rénové
Les Salettes 1	800 m ³	200 m ³	1 000 m ³	Rénové
Les Salettes 2	1 200 m ³	300 m ³	1 500 m ³	Neuf
Pramorel	60 m ³	0 m ³	60 m ³	Ancien
Saint-Blaise	140 m ³	160 m ³	300 m ³	Ancien
	5480 m³	1390 m³	6870 m³	

Tableau récapitulatif des réservoirs avec leurs capacités de stockage

IV ASPECTS FINANCIERS DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE L'EAU DE BRIANÇON**IV.1 Facturation des abonnés**

La facturation des abonnés du service de l'eau de la commune de Briançon est réalisée par les équipes de E.S.H.D. avec le logiciel Waterp développé par la Société Méditerranéenne d'Etudes et d'Informatique (SOMEI). Le logiciel utilisé par E.S.H.D. est spécialement développé et paramétré pour répondre au besoins et attentes du service de l'eau de notre territoire (interface avec le logiciel comptabilité, interface avec les compteurs et la relève, développement d'une solution dématérialisée). Le déploiement de cette solution informatique innovante, de dernière génération, nécessite des moyens techniques et humains importants afin d'assurer la bonne migration des données, le développement de la solution informatique et la réalisation des nombreuses interfaces. La complexité de ces opérations explique le retard dans l'édition et l'envoi des dernières factures.

IV.2 Prix de l'eau

L'article L.2224-12-4 du C.G.C.T. impose une modalité de facturation correspondant aux volumes réellement consommés par les abonnés du service de l'eau. La facture d'eau peut cependant comprendre une part fixe calculée en fonction des charges fixes du service. Ce montant ne peut cependant pas excéder 30% du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes dans les communes urbaines comme Briançon.

En 2017, la facture d'eau des abonnés de de Briançon était semestrielle, conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées. La facture comprend trois rubriques :

- Une rubrique distribution d'eau potable
- Une rubrique collecte et traitement des eaux usées
- Une rubrique organismes publiques

Concernant la partie eau potable, la facture d'eau comprend, le volume des mètres cubes consommés par l'abonné, la part fixe qui correspond aux charges du services et la participation aux travaux qui permet de financer les investissements. La commune de Briançon fixe par délibération les tarifs de l'eau potable pour l'ensemble de la facture. La dernière délibération augmentant les tarifs de l'eau date du 29 avril 2010. Depuis des indexations ont été fixées pour le tarifs de l'eau potable (part fixe, consommation réelle, participation aux travaux) sans aucune autre augmentation du prix de l'eau pour les abonnés du service.

Prix du mètre cube	Part fixe pour 1 UL	Participation travaux pour 1 UL
0,81110 € / m ³	2,2875 € / mois	2,8 € / mois

Prix de l'eau pour l'année 2017

La commune de Briançon a bénéficié de quatre (4) catégories d'usagers. Une catégorie ménage qui correspond à une part fixe pondérée de 1. Une catégorie professionnelle qui correspond à part fixe pondérée de deux, une catégorie hébergement qui correspond à une part fixe pondérée de 3

et une catégorie intérêt général qui correspond à une part fixe pondérée de 0,5. Pour rappel le nombre de part fixe est déterminé en fonction du nombre unité de logement (U.L.).

Nom de la catégorie	Ménage	Professionnel	Hébergement	Intérêt Général
Pondération applicable	X 1	X 2	X 3	X 0,5

Coefficient pondérateur pour la part fixe selon la catégorie d'abonné

IV.2 Recettes du service

Les recettes du service proviennent très largement de la vente d'eau aux abonnés. Sur les 2 948 460 € de recette liée au service de l'eau de Briançon, 1 654 006 € correspondait à la vente d'eau aux abonnés ce qui correspond à 56,09% des recettes totales. La seconde recette correspond aux recettes tirées des prestations de travaux et services divers pour le compte d'abonnés pour un montant de 915 026 €, soit 31,03%. Les autres recettes sont constituées des produits annexes, comme des subventions ou des remboursements de crédit de formation.

IV.3 Charges du service

Les charges du service sont hétéroclites. Sur les 2 786 751 € de charges de service, 1 052 194 € concernait les charges de salaires, traitement et charges, soit 37,7%. La seconde charge correspond aux achats de pièces et matériaux pour 626 076 € soit 22,4% du montant total des charges annuel.

IV.4 Montant des investissements

Le montant des investissements initialement prévu par délibération du Conseil d'Administration de E.S.H.D. était de 2 530 000 €. Ce montant d'investissement étaient affectés aux ouvrages et aux canalisations de la manière suivantes :

Montant alloué aux ouvrages	Montant alloué aux canalisations	Montant alloué aux compteurs
790 000 €	1 610 000 €	130 000 €

Répartition des montants alloués aux investissements

Les montants alloués ont été utilisés à hauteur 1 957 391, 63 € H.T. au regard de la comptabilité de E.S.H.D. avec la répartition suivante selon le type d'investissement :

Montant utilisés pour ouvrages	Montant utilisés canalisations	Montant utilisés aux compteurs
641 964,09 €	1 205 457,33 €	109 970, 36 €

Répartition des montants utilisés pour les investissements – base comptabilité

La différence de 30% entre les montants prévus et les montants alloués s'explique par l'obtention de prix à la baisse sur plusieurs marchés publics, notamment sur le marché « Réseau AEP cœur de ville » en raison de la candidature d'une entreprise iséroise qui présenté une offre très attractive financièrement qui a forcé l'ensemble des entreprises retenue à la phase de négociation à consentir à une baisse significative sur l'ensemble des postes du BPU.

IV.5 Nouveaux emprunts de E.S.H.D.

Pour l'année 2017, E.S.H.D. a contracté six emprunts. Ces emprunts ont pour objectifs de financer les éléments suivants : les travaux d'investissement pour le service de l'eau de Briançon, l'acquisition d'un camion poids lourd et de logiciels informatique, l'extension et la réhabilitation des locaux. Pour chacun des projets cités, E.S.H.D. à fait appel à ces deux banques historiques afin d'obtenir les meilleurs taux possibles. Les montants de prêts sont inscrits dans le tableau suivant.

	Travaux	Locaux	Camion et Informatique
Banque Populaire des Alpes	800 000 €	500 000 €	85 000 €
BNP Paribas	600 000 €	500 000 €	150 000 €

V LA QUALITE DU SERVICE

V.1 Qualité de l'eau

L'eau consommée bénéficie de contrôles réguliers. Ces contrôles sont réalisés au niveau des six (6) unités de distribution d'eau potable de la commune de Briançon. Ces contrôles réguliers sont réalisés par le laboratoire CARSO mandaté par l'Agence Régional de la Santé.

Au cours de l'année 2017, cent-ving-six (126) contrôles ont été effectués. Seulement sept (7) analyses se sont révélées non conformes soit un taux de conformité supérieur à 94,4% sur l'ensemble du réseau. Il est important de préciser que sur les sept (7) analyses non conformes, quatre (4) non-conformité concernait le taux de sulfate contenu dans l'eau. Cette teneur en sulfate élevée n'est pas de nature à rendre impropre à la consommation l'eau distribués aux abonnés. Cependant cette eau est susceptible d'avoir un effet laxatif sur les nourrissons et les personnes âgées. L'eau riche en sulfate provient de la source de la Draye. La SPL « E.S.H.D. » qui gère le service de l'eau a mis en place un mélange des eaux en provenance de la Draye avec les eaux en provenance de la source de l'Adoux afin de réduire la teneur en sulfate de l'eau. Le mélange des eaux est appliqué depuis 2016. Cependant, celui-ci ne peut être réalisé qu'une partie de l'année. En effet, la faisabilité du mélange des eaux dépend du débit provenant des sources de la Draye et de l'Adoux.

Secteur	Nb d'analyses	Nb de non conformités	% de conformités
Chef-lieu Briançon	59	3	94,9%
Route de Grenoble	25	2	92%
Le Chabas	12	0	100%
Pramorel	6	0	100%
Hopital	11	0	100%
Fontenil et Malafosse	13	2	84,6%

Présentation par secteur de l'ensemble des analyses

V.2 Traitement de l'eau

L'eau distribuée par la Commune de Briançon, à ses habitants, bénéficie de deux traitements. Le principal type de traitement retenu est la désinfection physique de l'eau. Ce traitement est réalisé au moyen d'une lumière type ultraviolet (U.V.). Le second traitement est celui réalisé au chlore. La désinfection de l'eau est assurée sur l'ensemble du réseau distribution d'eau potable de la commune de Briançon. Il existe actuellement cinq (5) stations de traitement de l'eau sur le réseau d'eau de Briançon.

Nom de la Station	Type de traitement	Secteur de la station
Pramorel	Traitement U.V.	Secteur Pramorel
Les Airelles	Traitement U.V.	Secteur Briançon
Adoux	Traitement U.V.	Secteur Hopital
Saint Blaise	Traitement U.V.	Secteur Briançon
Les Salettes	Traitement Chlore	Secteur Briançon

Détail des stations de traitement de l'eau

V.3 Interventions sur le réseau d'eau potable

Chaque années les équipes de E.S.H.D. sont amenés à réaliser des interventions sur le réseau afin de réparer, renforcer, améliorer, développer le réseau d'eau potable. Plusieurs centaines d'interventions sont réalisés pendant l'année. Les interventions réalisées sont effectuées par deux équipes de terrains chacune composée d'un chef d'équipe, d'un fontainier/terrassier. Ces équipes sont assister par deux électromécaniciens, deux plombiers et une ingénieure étude. De plus, E.S.H.D. dispose d'un contrat de location d'engins avec chauffeurs afin de renforcer les équipes par un conducteur d'engins extérieur en cas de besoin. Les interventions bénéfiques dès que nécessaire d'un traçage sur la voirie, d'une DICT, d'une ATU ainsi que de contrôles réguliers de la part de la direction.

E.S.H.D. rappelle que le service technique est mobilisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 grâce à son service d'astreinte qui mobilise en permanence un agent et un véhicule de service. Afin d'intervenir sur tous désordre, anomalies ou dégâts sur le réseau ou les ouvrages du service public de l'eau de Briançon.

V.4 Rendement du réseau

En principe le rendement des réseaux doit être 85% pour les communes urbaines. E.S.H.D. dans le cadre de son effort d'amélioration des réseaux d'eau potable améliore le rendement des réseaux d'eau potable de la commune de Briançon. En 2017, le rendement des réseaux est de 85,1%. E.S.H.D. respecte donc les indicateurs de rendement de réseaux afin d'éviter d'avoir à payer des pénalités auprès de l'Agence de l'Eau.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE

Regu le 12/07/2018



Services Haute Durance

SOCIÉTÉ
PUBLIQUE
LOCALE

27 Route des Maisons Blanches
05100 BRIANÇON
Service Clients : 04 92 20 57 57

S.P.L. Eau Services Haute Durance
27 Route des Maisons Blanches
05103 BRIANÇON Cedex
Tél : 04.92.20.57.57

COMPTE RENDU TECHNIQUE

EAU POTABLE

ANNEE 2017

RESERVOIRS VALEUR : 4 575 200 €

Localisation du réservoir	LES SALETTES B1 Réservoir 1
Type de construction	Semi enterré
Capacité	1x1000 m3 dont 1000 m3 utile
Équipement	Comptage et télésurveillance (Sofrel S550) Robinet flotteur compensé D.300 Appareillage contrôle chlore HACH Chlore SCAN
Radier	1380 m Valeur : 730 200 €
Observations : Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau, production) Rénovation Dalle supérieure et vannage ainsi automatisé mélange d'eau (DRAYE ADDOUX)	
Localisation du réservoir	LES SALETTES B1 Réservoir 2
Type de construction	Semi enterré
Capacité	1x1500 m3 dont 1500 m3 utile
Équipement	Comptage et télésurveillance (Sofrel) Robinet flotteur compensé D.250 Appareillage contrôle chlore Pompe doseuse MILTON ROY P553
Radier	1379 m Construction neuve mise en service fin année 2012 Valeur : 1 050 000 €
Observations : Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau, production)	
Localisation du réservoir	FONTCHRISTIANNE 1
Type de construction	Semi enterré
Capacité	1 x 150 m3 dont 150 m3 utile
Équipement	Comptage et télésurveillance (SOFREL S510) Avec liaison RADIO Font. 2
Radier	1420 m Valeur : 95 000 €
Observations : Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau, production) Asservissement avec la station de reprise de la Croix du Frene	
Localisation du réservoir	FONTCHRISTIANNE 2
Type de construction	Semi enterré
Capacité	1 x 500 m3 dont 500 m3 utile
Équipement	Comptage et télésurveillance (SOFREL S530) Ligne pilote Chemin COMBES
Radier	1480 m Construction 2014 Valeur : 620 000 €
Observations : Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau, production) Asservissement avec la station de reprise du CHEMIN DES COMBES	

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
 Regu le 12/07/2018

Localisation du réservoir	LES AIRELLES B2	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	2 x 500 m3 dont	1000 m3 utile
Equipement	Comptage télésurveillance (Sofrel S550) Ligne GSM Robinet flotteur D.150 Pompe doseuse chlore- Appareil contrôle chlore Pompe MITON ROY P553	
Radier	1382 m	UNITE TRAITEMENT U.V. Valeur : 515 000 €
Observations : Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau, production)		

Localisation du réservoir	ADDOUX B7	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	2 x 400 m3 dont	800 m3 utile
Equipement	Comptage télésurveillance (Sofrel S550) Ligne GSM Robinet flotteur D.150 Pompe doseuse chlore MITON ROY P553. Traitement U.V. en 2011	
Radier	1439 m	Valeur : 430 000 €
Observations : Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau, production)		

Localisation du réservoir	FONTENIL (Envers) B31	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 60 m3 dont	60 m3 utile
Equipement	Sofrel	
Radier	1354 m	Rénovation 2016 Valeur : 145 000 €
Observations : Remplissage par station de reprise fontenil Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion,niveau d'eau asservissement avec station refoulement) Rénovation Volume porté 60 M3 et renouvellement chambre vannage Remplissage 100 mm + Distribution 125 mm		

Localisation du réservoir	FONTENIL (Grands Fonds) B30	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 400 m3 dont	400 m3 utile
Equipement	Sofrel S510 Ligne GSM	
Radier	1285 m	Rénovation 2013 Valeur : 210 000 €
Observations : Réabilité en 2011 Source déclaré d'utilité publique Arrêté préfectoral n° 2007/346/9		

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
 Regu le 12/07/2018

Localisation du réservoir	CHABAS	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 50 m3 dont	50 m3 utile
Equipement	Comptage et désinfection Sofrel S550	
Radier	1342 m	Valeur : 75 000 €

Observations :

Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau,production)

Localisation du réservoir	PRAMOREL	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 50 m3 dont	50 m3 utile
Equipement	Comptage et désinfection Sofrel S550	
Radier	1360 m	Valeur : 75 000 €

Observations :

Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau,production)

Localisation Brise charge	CHAMP DE MARS	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 40 m3	
Equipement	Comptage et Analyseur chlore HACH SCAN Sofrel S550 Ligne GSM	
		Valeur : 225 000 €

Observations :

Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau,production)

Localisation du Brise Charge	LE REX	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 20 m3	
Equipement	Comptage Sofrel S550 Ligne GSM	
		Valeur : 125 000 €

Observations :

Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau,production)

Localisation du réservoir	ST BLAISE	
Type de construction	Semi enterré	
Capacité	1 x 300 m3 dont	300 m3 utile
Equipement	Sofrel S510 Ligne GSM	
Radier	1285 m	Valeur : 280 000 €
	Modification Remplissage/ Distribution Indépendant 2016	

Observations :

Contrôle permanent grâce à la télésurveillance (intrusion, niveau d'eau,production)

REPRISES VALEUR : 815 000 €

Localisation de la station	CHEMIN DES COMBES		
Capacité nominale	4 x 30 m ³ /h à 188 mètres		
Puissance électrique souscrite	24 kW		
Équipement	Télésurveillance SOFREL S550 Ligne pilote		
Année de mise en service	2016	Valeur : 450 000 €	
Observations : Refoulement sur conduite de distribution			
Localisation de la station	FONTENIL ENVERS		
Capacité nominale	2 x 30 m ³ / h	à	58 mètres
Puissance électrique souscrite	18 kW		
Équipement de télé-surveillance	Sofrel S550		
Année de mise en service	1975 / 2016	Valeur : 140 000 €	
Observations : Refoulement sur conduite de distribution Contrôle permanent grâce à la télé-surveillance : asservissement avec le réservoir fontenil envers Rénovation du Bâtiment et Remplacement pompes et automatisation			
Localisation de la station	ROUTE DE PUY SAINT PIERRE		
Capacité nominale	2 x 10 m ³ / h	à	100 mètres
Puissance électrique souscrite	18 kW		
Équipement de télé-surveillance	Sofrel S 550		
Année de mise en service	1998	Valeur : 140 000 €	
Observations : Refoulement sur conduite de distribution			
Localisation de la station	SAINT BLAISE - LA VIGNETTE		
Capacité nominale	2 x 10 m ³ / h	à	80 mètres
Puissance électrique souscrite	18 kW		
Équipement	Télé-surveillance SOFREL S550	Ligne GSM	
Année de mise en service	1997	Valeur : 70 000 €	
Observations : Refoulement sur conduite de distribution vers quartier la vignette			
Localisation de la station	SURPRESSEUR DU GUIER		
Capacité nominale	2 x 5 m ³ / h	à	40 mètres
Puissance électrique souscrite	6 kW		
Équipement	Télé-surveillance SOFREL S530		
Année de mise en service	1997	Valeur : 65 000 €	
Observations : Refoulement sur conduite de distribution du Lotissement LE GUIER			

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
Regu le 12/07/2018

UNITE TRAITEMENT VALEUR : 485 000 €

Localisation de la station Lieu Type de traitement Equipement	UNITE TRAITEMENT LA DRAYE Commune de VAL DES PRES Clhoration 2 Pompes asservies Télesurveillance SOFREL S 550 Valeur : 60 000 €
Observations :	
Localisation de l'installation Lieu Type de traitement Complément Equipement	UNITE TRAITEMENT L'ADDOUX Chambre de vannage réservoir Ultra-Violet Turbidimètre Télesurveillance Sofrel S 550 Valeur : 65 000 €
Observations :	
Localisation de l'installation Lieu Type de traitement Complément Equipement	UNITE TRAITEMENT AIRELLES Local distinct Ultra-Violet Nettoyage automatisé Télesurveillance Sofrel S 550 Valeur : 140 000 €
Observations :	
Localisation de l'installation Lieu Type de traitement Complément Equipement	UNITE TRAITEMENT CHABAS Local distinct Ultra- Violet Filtration chaussette Télesurveillance Sofrel S 550 Valeur : 120 000 €
Observations :	
Localisation de l'installation Lieu Filière de traitement Complément Equipement	UNITE TRAITEMENT PRAMOREL Local distinct Ultra-Violet Filtration chaussette Télesurveillance Sofrel S 550 Valeur : 100 000 €
Observations :	

**COMPTE RENDU TECHNIQUE
EAU POTABLE
ANNEE 2017**

ANNEE 2016	ANNEE 2017	EVOLUTION %
<i>VOLUMES PRELEVES EN M3</i>		
1 893 812	1 784 090	-0,94%
<i>VOLUMES DISTRIBUES EN M3</i>		
1 566 728	1 550 364	-1,10%
<i>VOLUMES VENDUS EN M3</i>		
TOTAL ANNEE	TOTAL ANNEE	
EAU : 730 416 M3	EAU : 717 275 M3	- 0,98%
COMMUNE	COMMUNE	
56 338 M3	69 281 M3	1,23
<i>VOLUMES ACHETES</i>		
EAU : 0 m3	0 m3	
<i>NOMBRE D'ABONNES</i>		
8022	8104	0,1%
<i>RENDEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE</i>		
83%	85%	

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
Regu le 12/07/2018

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

ANNEE 2016	ANNEE 2017	EVOLUTION %
152 Analyses dont 0 non-conforme soit 0 %	157 Analyses dont 0 non-conformes soit 0 %	0 %

Les analyses sont effectuées par les services de la ARS Htes ALPES

**REPARTITION DU LINEAIRE DE CONDUITE D'EAU POTABLE
PAR NATURE ET DIAMETRE**

DN	ACIER	FONTE	PVC	TOTAL
60		598	864	1462
70		315	0	315
80		5246	380	5626
90		426		426
100		14490	1050	15540
125	98	18562		18660
135		1533		1533
150		14866		14866
200		10642		10642
400		9581		9581
TOTAL	98	76259	2294	78651

Observation : Travaux sur les réseaux

Renouvellement, renforcement canalisation eau AVE DE PROVENCE diamètre 150mm

Transfert branchements d'eau existants sur la nouvelle canalisation AVE DE PROVENCE

Renouvellement, renforcement canalisation eau AVE GAL BARBOT diamètre 200mm

Transfert branchements d'eau existants sur la nouvelle canalisation AVE GAL BARBOT DN 200 MM

Rénovation Station Pompage LES QUEYRELLES BASSES

Renouvellement, et renforcement canalisation eau Hameau MAS DE BLAIS DN 125 MM Tranche 1

Renouvellement, et renforcement canalisation eau Hameau AVE DU 159 RIA DN 200 MM

Transfert branchements d'eau existants sur la nouvelle canalisation ST BLAISE Tranche 2

Renouvellement, et renforcement canalisation eau Hameau MAS DE BLAISE DN 125 MM Tranche 1

Construction Réservoir Hameau du CHABAS capacité 300 M3

Création de la Sectorisation du réseau eau par l'installation Débitmètres

Renouvellement Station traitement Eau par U.V. HAMEAU PRAMOREL

Renouvellement, et renforcement canalisation eau Hameau PRAMOREL DN 125 MM

Construction MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE ADDOUX (conduite forcée DN 200 MM)

Renouvellement, et renforcement canalisation eau Rue du Barrage Hameau FONTENIL DN 125 MM

Interventions sur le réseau Eau Potable

Eau 2017

au 31-déc-17

Type de réparation (rupture, détection de fuite, interventions.)

Lieu

Date

Observations

Nombre d'Interventions = 21

01	RUPTURE CANALISATION	AVE REPUBLIQUE	12/01/2018	
02	RUPTURE CANALISATION	CHEMIN VIEUX	14/02/2017	
03	RUPTURE CANALISATION	FONTENIL	28/02/2017	
04	CREATION P.I.	AVE COL D'IZOARD	28/03/2017	
05	RENOUVELLEMENT CANALISATION	MAS DE BLAIS	12/04/2017	DUREE 2 MOIS
06	RENOUVELLEMENT CANALISATION	ST BLAISE	24/04/2017	DUREE 2 MOIS
07	RUPTURE CANALISATION	AVE COLAUD	18/05/2017	
08	POSE CANALISATION VERS CŒUR DE VILLE	BLD LAUTARET	23/05/2017	
09	RUPTURE CANALISATION	AVE REPUBLIQUE	14/06/2017	
10	RENOUVELLEMENT CANALISATION	RUE DU BARRAGE FONTENIL	21/06/2017	DUREE 1,5 MOIS
11	RENOUVELLEMENT CANALISATION	CROIX DU FRENE	3/07/2017	
12	MODIF PONT DE LA FOSSA	LA VIGNETTRE	8/07/2017	POSE REGARDS CHAQUE COTE PONT
13	RENOUVELLEMENT CANALISATION	RUINE FORTVILLE	AOUT 2017	
14	RUPTURE CANALISATION 400	ROSIER SOURCE DRAYE	8/08/2017	
15	RENOUVELLEMENT U.V. ET FILTRE	PRAMOREL	SEPT 2017	
16	RUPTURE CANALISATION	ROUTE DE GRENOBLE	3/10/2017	
17	RUPTURE CANALISATION	AVE GAL BARBOT	11/11/2017	
18	RUPTURE CANALISATION	CHANTOISEAU	17/11/2017	
19	TRAVAUX CHAUFFAGE URBAIN	AVE R. FROGER	22/11/2017	
20	RACCORDEMENT CANA FORCEE	BOIS DE L'OURS	6/12/2017	
21	MODIF RESEAU	AVE A. DAURELLE	14/12/2017	
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				

Interventions sur les Branchements Eau Potable

ANNEE 2017

au 31-déc-17

	ABONNE	Type de réparation	Lieu	Date	Observations
1		FUITE SUR BRANCHEMENT	CHEMIN DES COMBES	9/01/2017	
2		FUITE BRANCHEMENT	ALLEE DES GROSELLERS	13/01/2017	
3		DEGEL BRANCHEMENT	QUARTIER CHAIX	16/01/2017	
4		FUITE BRANCHEMENT	FONTENIL	23/24/01/2017	
5		FUITE BRANCHEMENT	RUE DES BEIGNETS	31/01/2017	
6		FUITE BRANCHEMENT	P. FORGUES	6/02/2017	
7		FUITE BRANCHEMENT	10 AVE REPUBLIQUE	20/02/2017	
8		FUITE BRANCHEMENT	AVE P. FORGUES	6/03/2017	
9		FUITE BRANCHEMENT	RUE DES BEIGNETS	14/03/2017	
10		FUITE BRANCHEMENT	CHEMIN DE FORTVILLE	10/05/2017	
11		FUITE BRANCHEMENT	PRAMOREL	12/06/2017	
12		FUITE BRANCHEMENT	LA VIGNETTE	3/07/2017	1 SEMAINE
13		FUITE BRANCHEMENT	AVE COL D'IZOARD	19/07/2017	
14		FUITE BRANCHEMENT	CHEMIN VIEUX	26/07/2017	
15		FUITE BRANCHEMENT	AVE GAL DE GAULLE	12/09/2017	
17		FUITE BRANCHEMENT	AVE DE PROVENCE	18/10/2017	
18		FUITE BRANCHEMENT	L'OREE DES PISTES	29/11/2017	
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					

Nombre d'Interventions = 17

AR PREFECTURE
005-210500237-20170704-20180704104B-DE
Reçu le 12/07/2018

Renouvellement des Branchements d'Eau potable

ANNEE **2017**

Nombre de branchements
renouvelés = 42

au 31-déc-17

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
Regu le 12/07/2018

DATE	ABONNE	Adresse	Diamètre e mm	Observations
01 7ef 8 03/2017	JARDINS MARECHAL	AVE P, FORGUES	50	REGARD C.G.
02 20 au 25/03/2017	ABONNES RUE	FONTCHRISTIANNE		PARAGEL
03 05/04/2017	COPRO SERRE CHE 1	CHEMIN DES COMBES	50	REGARD C.G.
04 AVRIL MAI	TOUTE LA RUE	MAS DE BLAIS		PARAGEL
05 MAI JUIN	TOUTE LA RUE	ST BLAISE ECOLE		PARAGEL
06 2/05/2017	HLM REGUINIER	RTE DE GRENOBLE	50	REGARD C.G.
07 JUIN / SEPT	HAMEAU	PRAMOREL		PARAGEL
08 JUIN	TOUTE LA RUE	CROIX DU FRENE HAUT		PARAGEL
09 29/08/2017	FUITE RENOUVELLEMENT CANA	SERRE PAIX	40	REGARD DUREE 1 SEMAINE
10 19/09/2017	MACCOUIN / URGELLI	CHEMIN DE LA TOUR	32	REGARD
11 OCTOBRE	TOUTE LA RUE	AVE 159 RIA		REGARD
12 11/10/2017		AVE M, PETSCHÉ	40	
13 12/10/2017		CHAMANDRIN		REGARD
14 24/10/2017	COLOMBAN	CHEMIN DE L'EMPARRE	40	REGARD
15 1/11/2017	CES GARCINS	ALLEE A. BOURGES	60	REGARD
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
Regu le 12/07/2018

Service de l'eau potable

Exercice 2017

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 13/06/18

Nom de la collectivité : SPL Eau Service Haute Durance (SPL E.S.H.D)

Type de collectivité : Commune

Nom du service : eau potable : SPL Eau Services Haute Durance (ESHD)

Missions du service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2035

Existence d'une CCSPL : Oui Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Valeur du service	Exercice 2016	
				Moyenne dans la classe (10 000 - 20 000) habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	12 573	5 192 269 (373)	51 760 160 (5611 - 45%)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	1,96	2,19 (372)	2,03 (5529 - 44%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	1	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	95,2	98 (371)	96,7 (5708 - 44%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	75,9	97,9 (371)	97,8 (5673 - 44%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	119	45 (371)	73 (5681 - 44%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	82,7	78,4 (370)	79,1 (5381 - 41%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	11,4	0,7 (371)	2,5 (5487 - 42%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	11,4	0,6 (371)	2,3 (5497 - 43%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	6,43	0,14 (353)	0,36 (5406 - 42%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	100	73,7 (348)	73,8 (4855 - 37%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0058	0,0092 (346)	0,0055 (5159 - 41%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0,37	2,22 (117)	2,11 (524 - 54%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	98,6 (124)	98,6 (618 - 63%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	1	4,5 (84)	3,1 (348 - 32%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	0,87	1,9 (265)	2,21 (3743 - 30%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,37	3,24 (125)	4,9 (660 - 68%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2017). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2017, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
Reçu le 12/07/2018

SERVICES

Observatoire national
des services d'eau et d'assainissement

Année 2017

FICHE récapitulative "ACHETEUR D'EAU EN GROS"

(Envoyer un exemplaire dûment complété
à chacune des collectivités qui vous vend de l'eau)

Nom de la collectivité vendeuse : _____(1)

Réseau de distribution	SPL Eau Service Haute Durance (SPL E.S.H.D) - eau potable : SPL Eau Services Haute Durance (ESHD)
Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale : (Indicateur de performance P103.2B)	120 points
Valeur du rendement : (Indicateur de performance P104.3) (2)	85 %
Valeur de l'indice linéaire de consommation :	52,9 m ³ /km/j
Valeur du rendement SEUIL par défaut	75,6 %
Valeur du rendement SEUIL pour les services prélevant plus de 2 millions de m ³ en ZRE (Zone de Répartition des Eaux)	80,6 %

(1) A compléter par vos soins

(2) Si votre rendement est inférieur au rendement seuil qui vous correspond (voir les 2 modalités de calcul ci-dessus), vous êtes susceptible de devoir réaliser un plan d'actions contre les fuites : le guide ONEMA évoqué ci-dessous vous guidera dans cette démarche.

Info guides techniques ONEMA pour les services d'eau potable :

Vous pouvez retrouver sous

<http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/aide/collectivite>

- Le guide d'aide à l'élaboration du descriptif détaillé d'eau potable (juin 2013)
- Le guide d'aide à l'élaboration du plan d'actions contre les fuites en réseau d'eau potable (novembre 2014)

Ces 2 guides, édités par l'ONEMA et élaborés avec l'ensemble des acteurs français de l'eau, ont vocation à aider les collectivités à répondre à leurs obligations réglementaires (décret "fuites" du 27 janvier 2012) et, d'une manière plus générale, à les faire progresser dans la connaissance et la gestion patrimoniale de leur réseau d'eau.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
Regu le 12/07/2018

SPL Eau Service Haute Durance (SPL E.S.H.D)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE

Regu le 12/07/2018

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

I. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SPL Eau Service Haute Durance (SPL E.S.H.D)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Briançon
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : _____
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2035
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 652 habitants au 31/12/2017 (12 573 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 104 abonnés au 31/12/2017 (8 022 au 31/12/2016).

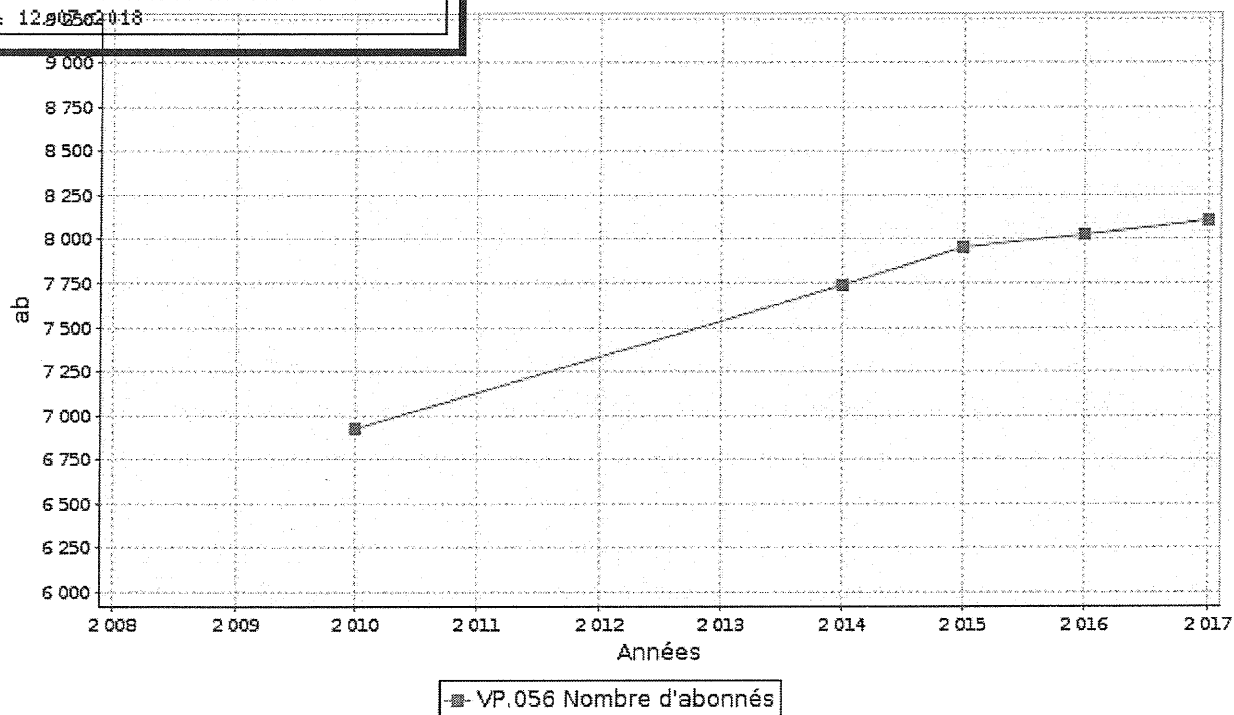
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Briançon					
Total	8 022			8 104	1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 103,04 abonnés/km au 31/12/2017 (102,07 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,56 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,57 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 169,85 m³/abonné au 31/12/2017. (195,3 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève m³ pour l'exercice 2017 (pour l'exercice 2016).

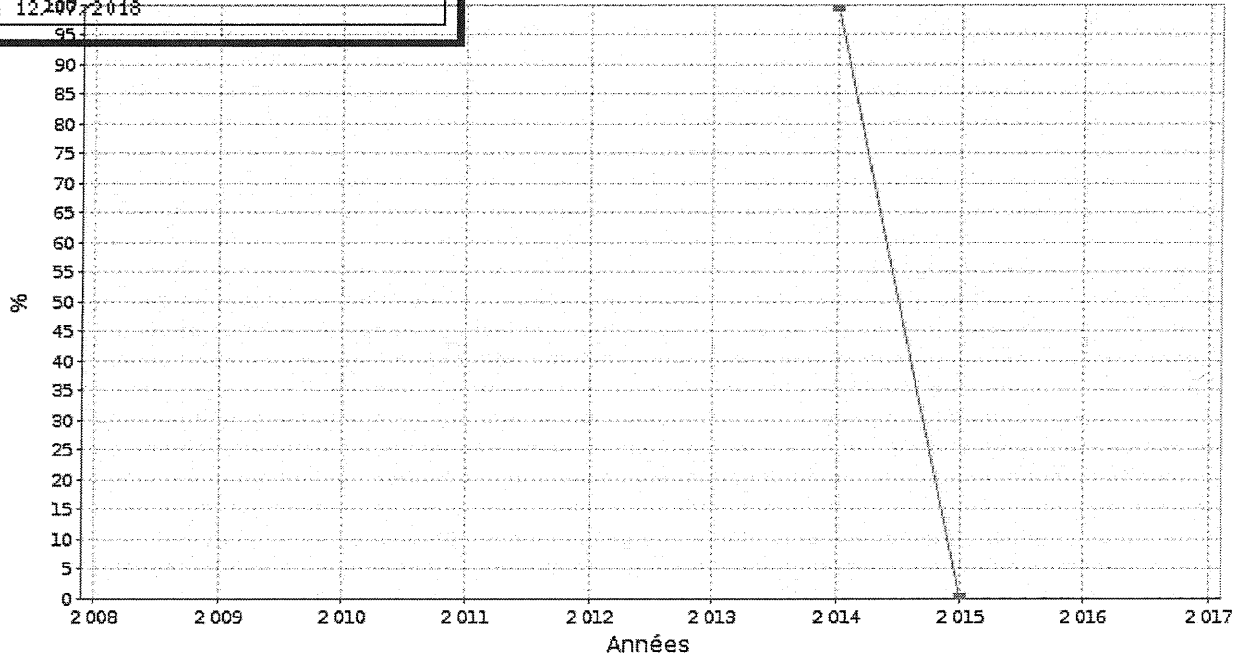
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Source des Grands Fonts			—	—	—%
Source de la Draye			1 247 660	—	—%
Source des Granges / Chabas			4 708	—	—%
Source de l'Addoux			633 574	—	—%
Source de Pra Morel			7 870	—	—%
Total			1 893 812	—	—%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : %.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE
 Regu le 12/07/2018



DC.192 Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)

1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
Total			

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017

1.6.2. Production

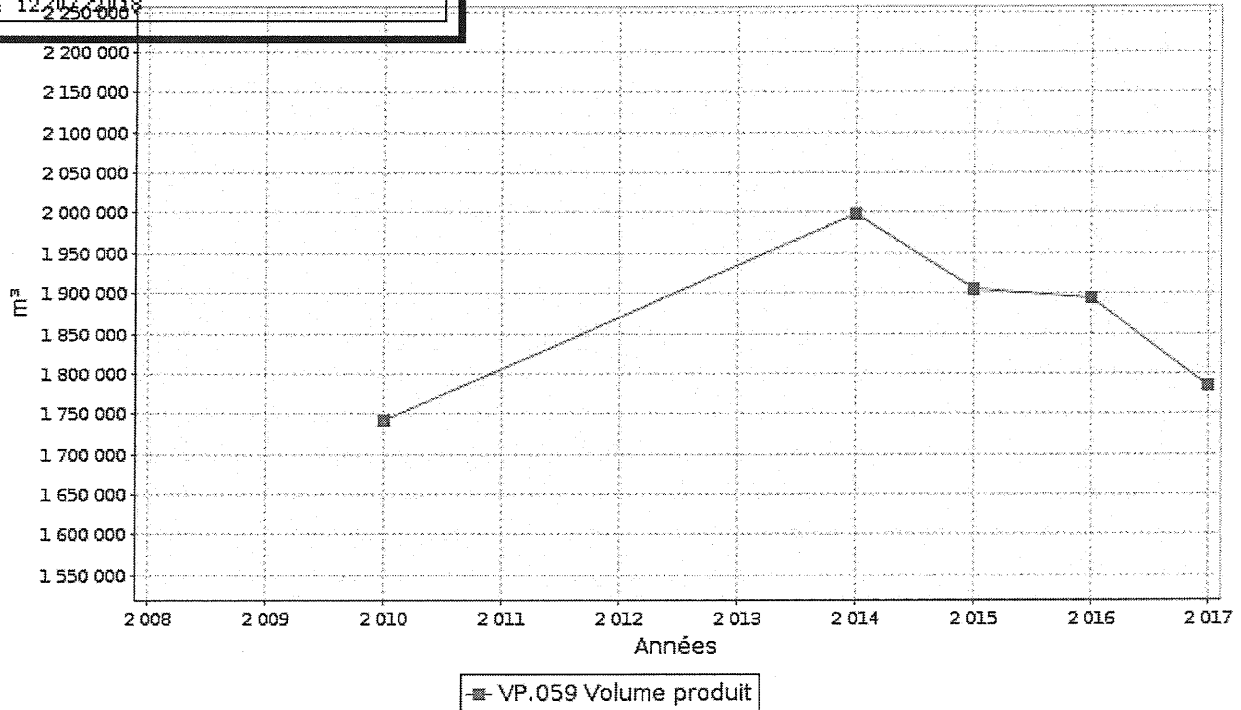


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Source des Grands Fonts	0	0	___%	___
Source de la Draye	1 247 660	910 310	-27%	80
Source des Granges / Chabas	4 708	4 715	0,1%	60
Source de l'Addoux	633 574	860 029	35,7%	80
Source de Pra Morel	7 870	9 036	14,8%	60
Total du volume produit (VI)	1 893 812	1 784 090	-5,8%	___



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseeur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	___

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

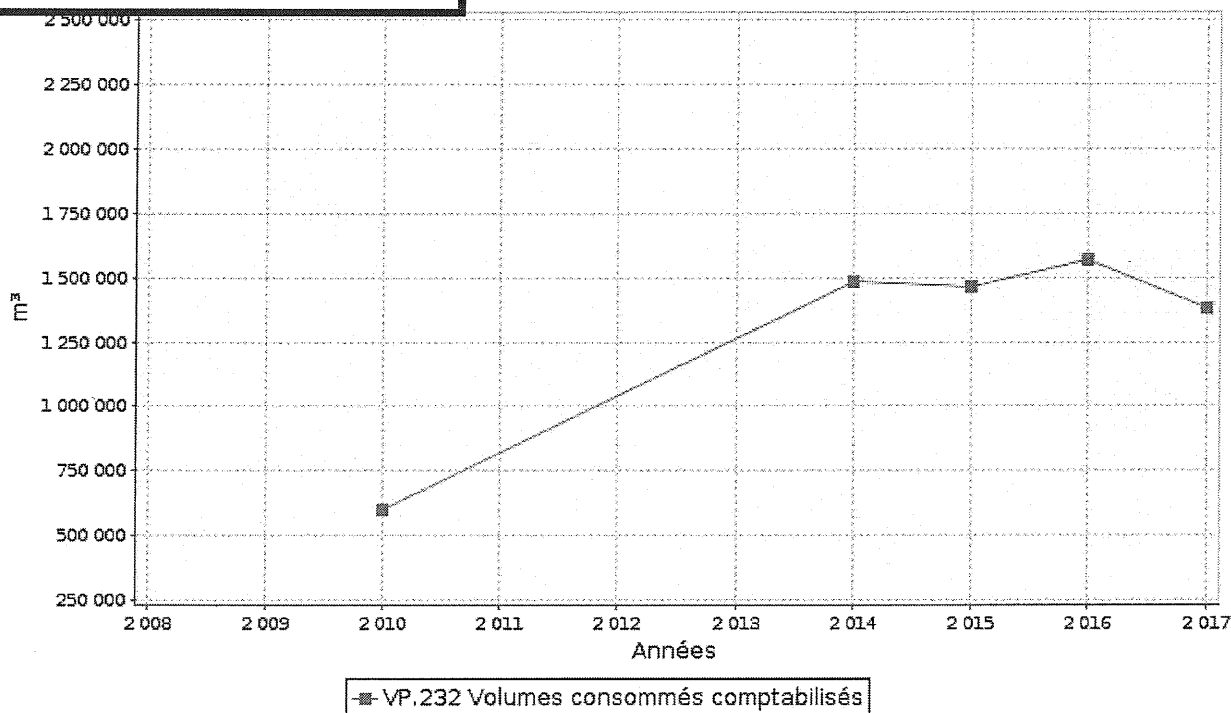


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 566 728	1 376 476	-12,1%
Abonnés non domestiques	___	___	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 566 728	1 376 476	-12,1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-201807041046-DE
Regu le 12/07/2018

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	—	— %
Volume de service (V9)	0	141 300	— %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 566 728	1 517 776	-3,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 78,65 kilomètres au 31/12/2017 (78,59 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ €	Au 01/01/2017
	_____ €	Au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	_____ €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	_____ €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____		_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	54,67 €	55,23 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8156 €/m ³	0,8239 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,135 €/m ³	0,135 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

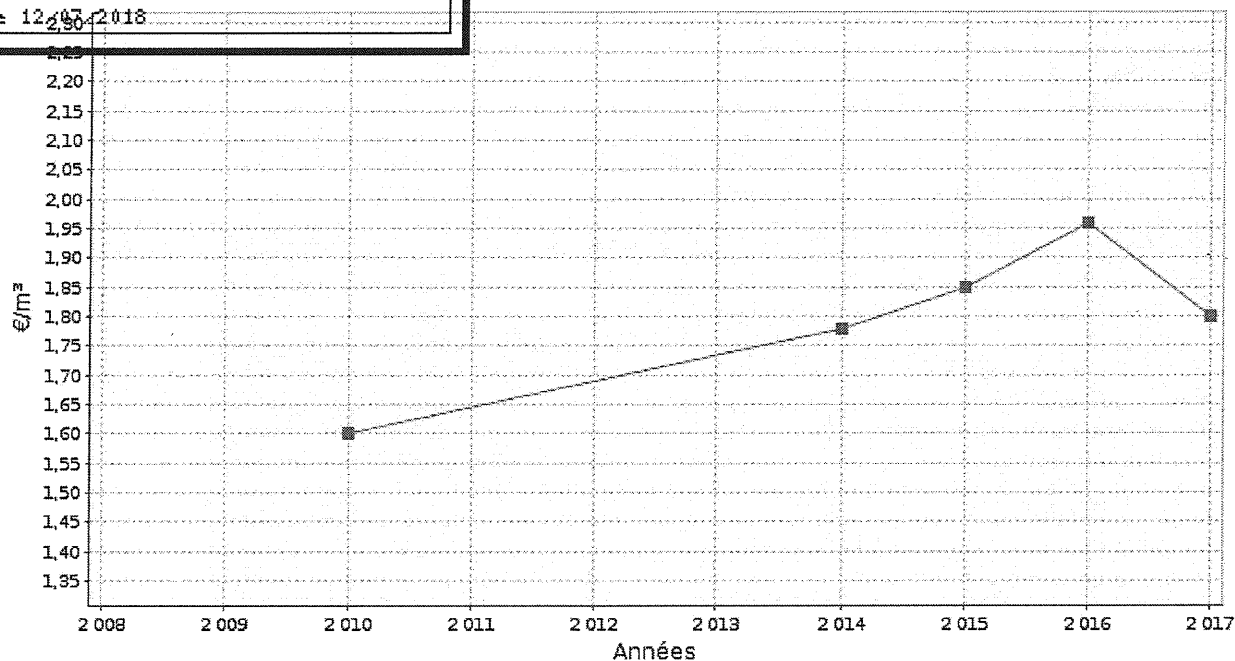
- > Délibération du / / effective à compter du / / fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service
- > Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...
- > Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	_____	0,00	_____ %
Part proportionnelle	_____	0,00	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	_____	0,00	_____ %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	54,67	55,23	1%
Part proportionnelle	97,87	98,87	1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	152,54	154,10	1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16,20	16,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
VNF Prélèvement :	_____	_____	0%
Autre :	_____	_____	_____ %
TVA	11,19	11,28	0,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,19	62,28	0,1%
Total	_____	216,38	_____ %
Prix TTC au m³	1,96	1,80	-8,2%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Briançon		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : € (3 804 410 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	63	3	65	3
Paramètres physico-chimiques	112	27	61	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	95,2%	95,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	75,9%	93,4%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

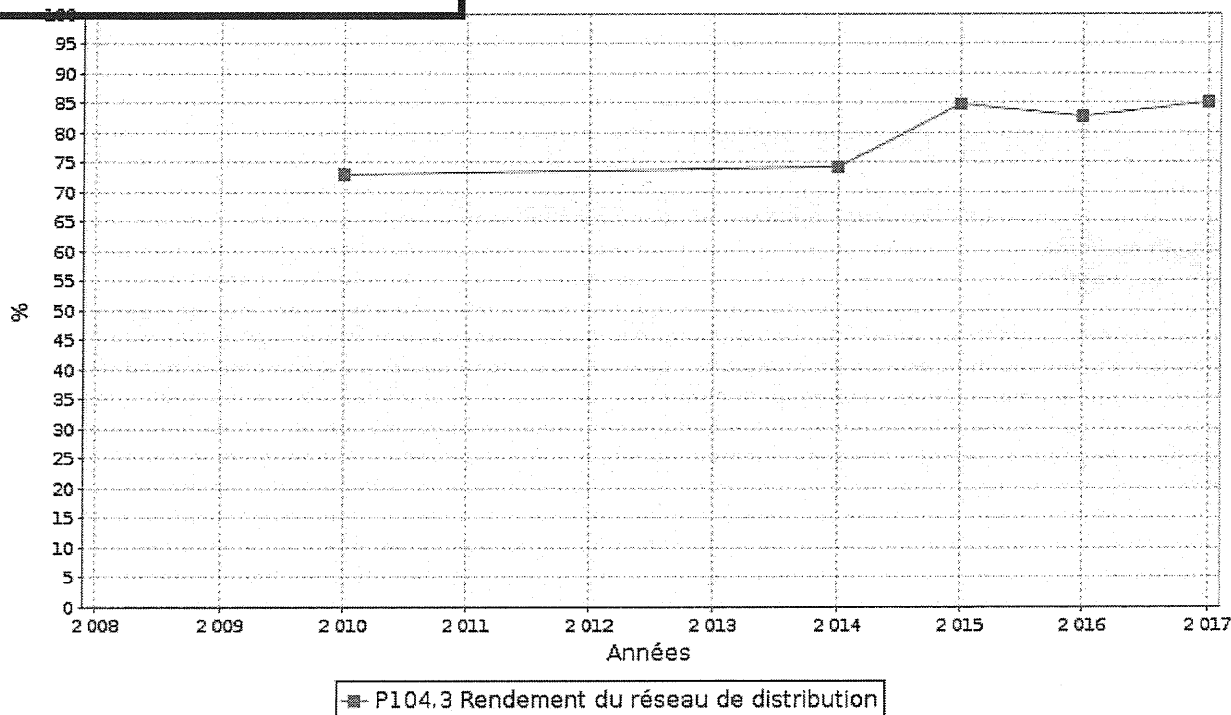
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	82,7 %	85,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	54,62	52,87
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	___ %	___ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 14,2 m³/j/km (11,4 en 2016).

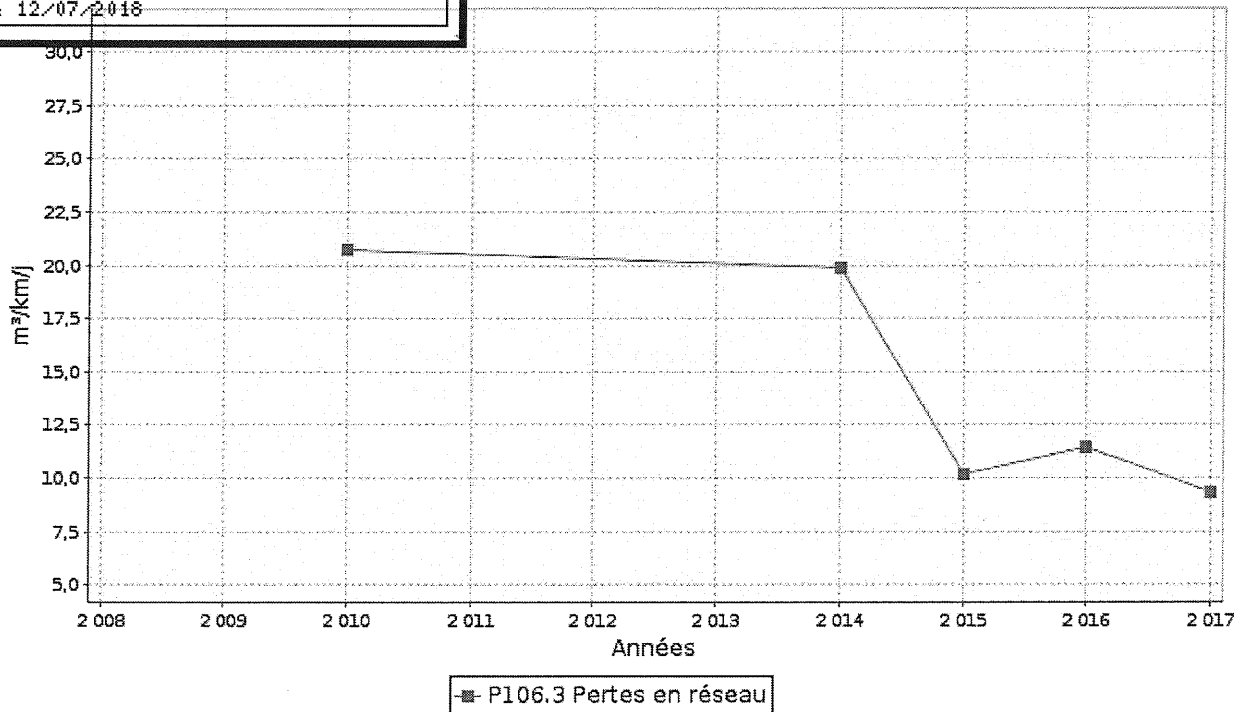
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 9,3 m³/j/km (11,4 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 3,63 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,92% (6,43 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704104B-DE

Reçu le 12/07/2018

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,8% (100% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 2 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (3 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,25 pour 1 000 abonnés (0,37 en 2016).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de 95% (100% en 2016).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

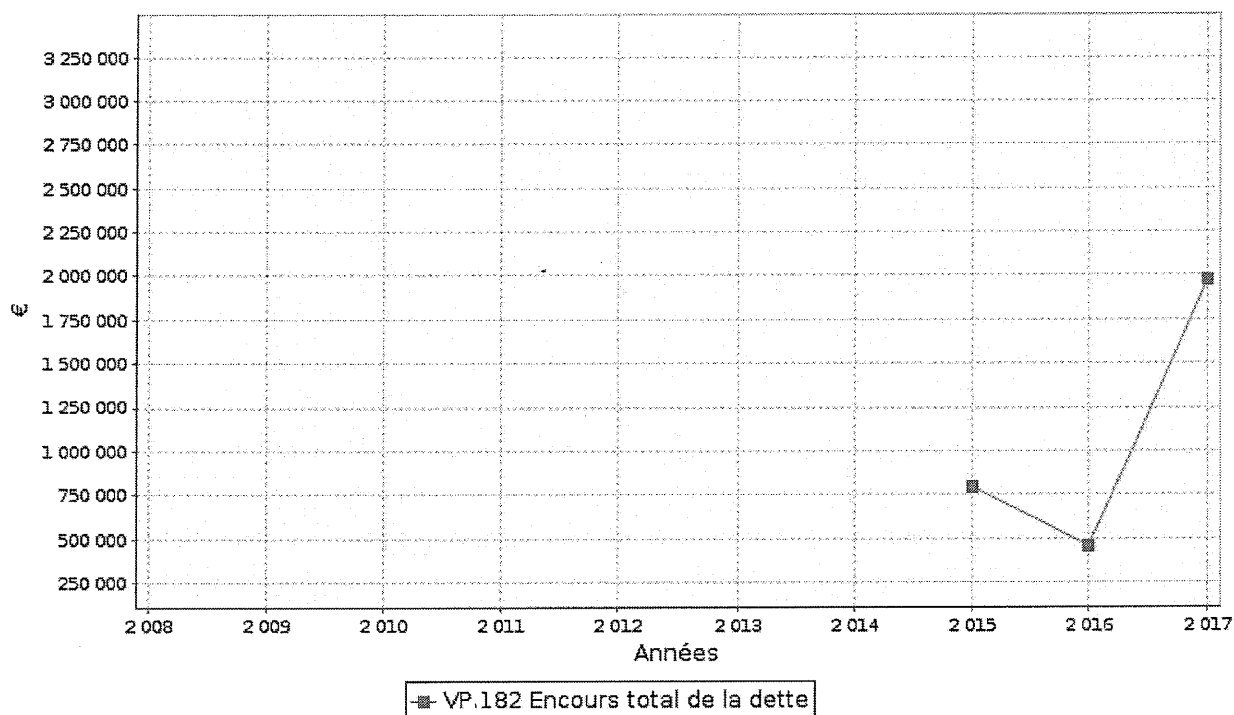


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	460 000	1 978 624
Epargne brute annuelle en €	462 606	473 590
Durée d'extinction de la dette en années	1	4,2

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 4,2 ans (1 en 2016).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	33 026,27	36 378
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	3 804 410,51	1 818 905
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2016	0,87	2

Pour l'année 2017, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2016 est de 2% (0,87 en 2016).



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 33

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : _____

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 4,07 pour 1000 abonnés (0,37 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	460 000	1 978 624
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].
9 925 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0072 €/m³ pour l'année 2017 (0,0058 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 573	12 652
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,96	1,8
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,2%	95,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	75,9%	93,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	119	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,7%	85,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	11,4	14,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	11,4	9,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	6,43%	0,92%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	79,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0058	0,0072
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,37	0,25
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	95%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1	4,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,87%	2%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,37	4,07

